

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 —  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Express.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

D'après la *Correspondance du Nord Est*, le conseiller de légation, M. de Kendell, qui accompagnait M. de Bismark dans la promenade où le chancelier est tombé de cheval, vient de partir pour la Suisse. On le dit chargé de s'entretenir avec lord Stanley, à Lucerne, sur la situation générale de l'Europe et sur la manière dont elle est envisagée par l'Angleterre.

C'est encore une nouvelle qu'il faut accueillir sous bénéfice d'inventaire.

La *Nazione*, de Florence, donne un nouveau démenti aux bruits de remaniement ministériel qui paraissent persister en Italie.

On annonce en même temps que Garibaldi vient de donner sa démission de député.

Les bruits qui s'étaient déjà produits, il y a quelque temps, au sujet d'un prochain changement de cabinet en Espagne, sont de nouveau mentionnés par la *Liberté*.

D'après ce journal, la reine Isabelle songerait sérieusement à former un nouveau ministère, qui serait choisi parmi les partisans les plus modérés de l'Union libérale, et dont la présidence serait confiée au maréchal Concha.

Rien, dans nos renseignements particuliers, ne confirme jusqu'ici cette éventualité.

On écrit de Pesth :

Le complot que quelques jeunes insensés ont

tramé contre la vie de François Deak prouve à quel point le fanatisme politique est arrivé chez nous et montre en même temps que l'extrême-gauche ne recule devant aucun moyen. Les jeunes conjurés, échauffés par les déclamations de ce parti, se sont crus appelés à juger et à punir comme traître à la patrie l'homme éminent en qui toute l'Europe voit avec respect le plus grand patriote de son pays. Ils se proposaient de commettre ce crime dans le petit bois de la ville où Deak se promène tous les jours ; ils étaient déjà en route vers cette promenade, quand l'autorité les a arrêtés et mis en prison.

Jusqu'à quel point tels ou tels personnages de l'extrême-gauche peuvent être compromis dans cette affaire, je ne veux pas le rechercher aujourd'hui, ni vous répéter les bruits qui courent à cet égard ; mais, si on rapproche de ce complot ridicule la disparition mystérieuse de l'ancien colonel des honveds, Bencizky, et les lettres de menace adressées aux chefs du parti Deak et aux autorités, il devient évident qu'une certaine faction s'attache à intimider le parti modéré. Inutile d'ajouter que tout cela ne fait qu'augmenter l'indignation générale contre un parti qui n'hésite pas à employer de tels moyens.

Les populations de Russie sont très-vivement agitées en ce moment par les prédications d'un vieux paysan moscovite, Alexis Alexewitch, qui, à la suite d'une retraite de plusieurs années, vient de se déclarer subitement prophète dans le district de Samara. Il parcourt la province en annonçant la destruction prochaine du croissant et l'avènement de la croix grecque

sur le dôme de Sainte-Sophie, à Constantinople.

Le gouvernement russe laisse toute liberté d'action et de langage à ce prédicateur populaire qui, du reste, n'attaque en rien les lois et l'administration. Les doctrines d'Alexis Alexewitch sont celles du vieux parti russe.

Un télégramme de New York annonce qu'au Mexique, l'expédition dirigée par Juarez contre les insurgés d'Alvarado avait échoué.

On redoutait une émeute à Vera-Cruz.

On écrit de Nîmes la lettre suivante, à la date du jeudi 27 août, quatre heures du soir :

Je suis arrivé ce matin à onze heures trois quarts, par le train qui amenait pour les débats de demain M. Jules Favre, accompagné de sa famille, qu'il conduit aux Pyrénées, et de deux personnes de cette ville, qui ont organisé autour de l'affaire Larcy-Guilton et du douloureux épisode Sanier, une agitation qu'on voudrait bien rendre bruyante.

On se demande où tendent ces agitations sans écho, ces appels aux passions politiques et religieuses, que le procès de demain va sans doute réduire à leurs vraies proportions, mais qui, en attendant, remuent les gens impressionnables et intimident quelques consciences naïves.

Cette situation, aussi mal comprise que mal posée, semblait devoir aboutir à quelque désordre matériel, et sans l'intelligence et le calme dont a fait preuve une administration confiante dans le bon esprit des populations, peut-être aurions-nous eu à regretter, autour de M. Jules

Favre et à son insu, des manifestations dont le Midi a perdu le souvenir depuis seize ans. Ce qui s'est passé montre une fois de plus que le temps n'est plus aux effervescences populaires, même au centre des anciennes surexcitations méridionales.

Avant hier déjà, on avait voulu tirer parti de la mort de M. Sanier, père du jeune homme qui a été blessé dans la scène du 29 juillet, et qui, à cette heure, est dans une voie de rétablissement marqué. M. Sanier a succombé à une maladie intestinale ancienne, car elle remonte au temps où, condamné pour voies de fait sur sa femme, il fut séparé d'elle par jugement.

Mais on avait exploité aussi ce funèbre événement ; on avait convoqué aux funérailles de M. Sanier père toute la cité : la cité qu'on rendait ainsi solidaire de ce qu'on appelait la catastrophe préfectorale. Vous savez ce qui en est advenu. Curieuse — elle ne serait pas du Midi sans cela. — empressée, émue si vous le voulez, une foule assez nombreuse avait suivi le corbillard ; mais son attitude n'a été que recueillie, et le discours ultra-démocratique de M. Demians n'avait affaibli dans aucun esprit les sages conseils et les pieuses paroles de M. le pasteur Babut. A cet effet manqué, on a voulu en substituer un autre, et l'arrivée de M. Jules Favre en a fourni le prétexte.

Eh bien, là encore, on s'est trompé. De Tarascon, où l'illustre avocat avait été accueilli avec une curiosité plus qu'indiscrette par les voyageurs des trois convois qui se croisent en ce moment à cette gare, le train avait débouché aussi pacifiquement que possible dans la gare de Nîmes ; le chef du service, averti que

## FRUBBETON.

23

## LE ROMAN DES MÈRES,

PAR ALFRED DES ESSARTS.

DEUXIÈME PARTIE.

(Suite.)

Mme Morandot et Emma ne s'éloignèrent qu'à regret, presque avec un remords.

En rentrant, elles apprirent que M. Guillaume était au salon et les attendait.

A la vue de la maîtresse de la maison et de sa fille, le comte Guglielmi devint affreusement pâle. Cet homme, si énergique encore malgré son âge, sentit ses jambes trembler sous lui et eut peine à se lever, comme l'exigeait la politesse.

Mme Morandot s'y trompa d'abord et s'imagina que le coulisier avait fait une perte au-dessus de ses faibles moyens et venait lui demander un peu d'aide.

— Mon Dieu, dit-elle, ouvrant l'entretien, qu'avez-vous, mon cher monsieur Guillaume ? Vous serait-il arrivé quelque chose de fâcheux ?

— Je vous remercie de votre intérêt, madame. Mais ce n'est pas de moi qu'il s'agit... malheureusement.

— O ciel !... fit Emma. Mon père...

Le comte pencha la tête en soupirant.

La mère et la fille avaient joint les mains et le suppliaient.

— Madame, dit-il, en relevant son visage sillonné de larmes, avez-vous du courage ?

— Vous me tuez avec ces demi-paroles. Que peut-il donc être arrivé à mon mari ?

— Supposez tout !...

Athénais tomba à la renverse.

Elle avait compris la ruine et la mort.

Et elle ne s'était pas trompée.

Presque incapable elle-même de secourir sa mère, Emma sonnait désespérément.

La femme de chambre et Jacquet accoururent.

C'en était trop pour Guglielmi. Il tira de sa poche une lettre ouverte, la montra à la jeune fille, puis la posa sur la cheminée et s'enfuit comme un fou en criant :

— C'est mon conseil infernal qui l'a perdu !...

Voici les termes de la lettre :

« Mon cher Guglielmi,

» Vous avez achevé mon désastre en m'envoyant à Bade, où, fasciné par vos paroles, j'espérais reconquérir la fortune...

» Je vous pardonne cependant, ne voulant pas vous charger d'un remords éternel, et sachant d'ailleurs que vous avez été de bonne foi.

» Ancien joueur, vous m'avez communiqué votre fièvre.

» En huit jours la roulette a dévoré le reste de ce que je possédais.

» C'est fini, je ne survivrai pas à ce coup épouvantable.

» Je ne veux pas avoir à rougir devant l'homme à qui j'ai eu l'imprudence de promettre ma fille adoptive et qui, je le reconnais trop tard, n'aspire qu'à une dot.

» Reparaître chez moi ayant au front la tache du joueur, au cœur un désespoir sans remède, cela m'est impossible.

» Adieu, Guglielmi. Remettez cette lettre à mes deux pauvres chéries. Je n'ai pas la force de leur écrire. Puissent-elles trouver dans leur courage le moyen de relever leur position...

» C'en est fait, je ne les verrai plus !...

» MORANDOT. »

V.

PAUL MAISON A JOSEPH MARTEL.

Cher camarade,

En quittant Paris, tu m'avais formellement prié de te tenir au courant de ce qui adviendrait à la famille Morandot ; mais il était convenu que si la jeune fille

était heureuse, c'est-à-dire mariée et dans l'abondance de toutes choses, je n'aurais qu'à faire de l'écrire.

Je me suis conformé à tes instructions. J'ai rôdé comme un sbire vénitien ; pour obtenir quelques renseignements, j'ai fait des bassesses auprès de la concierge et de la fruitière du coin. J'ai même corrompu un domestique par le don de pas mal de petites verres et de chopos. J'étais consciencieux, mais je n'avais rien à te faire savoir, puisque mes communications n'eussent servi qu'à te mortifier en te parlant des triomphes de ton rival.

On se voyait souvent, on festoyait, on menait largement la vie ; ça allait bien. J'aurais juré que Mlle Emma ne tarderait pas à devenir baronne de Gényest.

Mais voici où le drame se complique.

Ledit baron a montré des exigences extravagantes. Un autre que M. Morandot vous l'eût flanqué à la porte averses parche mins. Or, le pauvre M. Morandot, qui avait trop d'amour-propre, ne voulut point confesser qu'il ne pouvait se fendre de cinq cent mille francs ; il s'imagina qu'il lui serait facile de gagner ce qui lui manquait. Par malheur la Fortune n'est jamais plus sourde que lorsqu'on a besoin d'elle ; en un clin-d'œil M. Morandot fut rasé.

J'ai vu à plus limentable. Pour relever ses affaires, M. Morandot eut l'idée assez malencontreuse de

la foule se pressait au dehors, fit remarquer à M. Jules Favre que la voiture, qu'il avait commandée à l'hôtel Luxembourg et qui l'attendait à l'arrivée, aurait quelque peine à circuler.

M. Jules Favre, qui avait avec lui une femme et des enfants, donna ordre de prendre une rue adjacente, la rue de Servie, et arriva à l'hôtel où nous entrions en même temps que lui, sans autre encombre. Mais déjà la multitude, entassée sur l'avenue Feuchères, avait eu vent de sa déconvenue, et les cris commençaient à se donner carrière. C'est à ce moment que M. Jules Favre, se montrant à une croisée du deuxième étage, fut accueilli par des applaudissements, des vivats et des apostrophes qu'il faudrait pouvoir écrire avec leur prononciation particulière et leurs formules pittoresques.

Au bout de dix minutes, tout ce flot de femmes, d'enfants et d'hommes en blouse, s'était dispersé de lui-même : pas l'ombre d'un agent de la force publique, pas la plus simple indication d'une émotion quelconque. Cependant trois heures après, le *Bulletin international* imprimait que, sur l'ordre des sergents de ville, obéissant aux injonctions de M. le préfet Bostinton, la voiture de M. Jules Favre avait été obligée de prendre une voie détournée. Que voulez-vous répondre à de pareils procédés de potémique?

Cette après-midi, M. Jules Favre, toujours accompagné de MM. les avocats Demians et Cazot, de M. Pierre Baragnon et de M. le baron des Marguerites, — ce dernier venu de Paris avec lui, — est allé, comme on dit, porter des consolations au jeune Sanier, dont il a pu constater le meilleur état.

Soit bonté d'âme, soit manque de tact politique, soit sentiment d'une valeur que le ridicule ne saurait atteindre, M. Jules Favre subit aussi bien les circonstances que les influences, et c'est avec une sorte d'indifférence qu'il voit, dans chaque ville où il vient plaider une affaire politique, son nom, sa présence et jusqu'à sa parole exploités par les intérêts de toute couleur, les coalitions de toute rancune et les vanités de toute espèce.

Des mesures de précaution ont été prises pour l'audience de demain, qui ouvre à neuf heures du matin. C'est M. le procureur impérial qui porte la parole.

La ville, quoi qu'on en ait dit, est fort calme, et si quelque explosion se produit, ce ne sera, comme au spectacle, que si l'acteur principal se laisse entraîner à quelque effet irrésistible de son incomparable talent. Mais où sera le ma? Quand les enthousiastes auront répété sur tous les tons ce qu'ils répètent depuis tant d'années, que restera-t-il d'un beau discours de plus? Hélas! ce qui reste de vant d'au res.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Le comte et la comtesse Girgenti sont arrivés samedi matin à Paris, avec S. Exc. l'ambassadeur d'Espagne, qui était allé à leur rencontre à Nancy.

— Les candidatures pour la triple élection du mois prochain peuvent être considérées comme définitivement posées.

Dans le Var, M. Pons-Peyron, président du tribunal de commerce de Toulon, candidat gouvernemental, a pour concurrent M. Adalbert Philis.

Dans la Nièvre, l'opposition porte M. Chambon, ancien représentant du peuple, contre M. Philippe de Bourgoing, écuyer de l'Empereur.

Dans la Moselle, M. Lejoindre, ingénieur, est le candidat du parti conservateur et du gouvernement; le choix de l'opposition paraît s'être fixé sur M. Pougnet.

Tout porte à croire que, dans aucune des trois circonscriptions, il ne surgira de tierce candidature.

— La mise en faillite de M. Arman, constructeur à Bordeaux et député de la Gironde, paraît avoir été le résultat d'un malentendu au sujet duquel on donne l'explication suivante :

« M. Arman, qui a voulu doter la France, il y a cinq ans, d'un commerce spécial d'engrais pour balancer l'importation des îles Chuncha, s'est rendu concessionnaire des guanos de Mejillones (Bolivie) et a entrepris une immense affaire qu'il a depuis cédée en totalité à une compagnie.

« Une traite de 1.200 fr., payable par un agent de cette Société, mais garantie par M. Arman, a été présentée, protestée, et le tiers porteur, dans un mouvement irréfléchi qu'il déplore aujourd'hui, a requis l'application de la loi.

« M. Arman, qui a tout d'abord payé la valeur, poursuit en appel la révision de ce jugement.

Si, comme tout porte aujourd'hui à le penser, l'erreur est rectifiée, il n'y aura point de siège vacant au Corps-Législatif pour le département de la Gironde.

— La vente du *Figaro* vient d'être interdite sur la voie publique. Ce journal, en annonçant la mesure dont il est l'objet, se demande quelle en peut être la raison. On assure que c'est à cause de la persistance qu'il a mise à publier le compte rendu de procès en diffamation.

— Samedi, le tribunal correctionnel de Nîmes a jugé l'affaire relative à la réunion électorale du 29 juillet.

M. Jules Favre a plaidé pour les électeurs inculpés. Dans un jugement très-motivé, le tribunal a acquitté M. Breton, condamné

MM. Larcy-Guillon à 500 fr. et Ribot à 300 fr. d'amende.

— On lit dans la *Gazette de la Croix* au sujet de M. de Bismark :

« Un télégramme de Varzin du 24 nous apprend que le comte Bismark a quitté le lit après une nuit sans souffrance, et que, sauf les douleurs des muscles que cause chaque mouvement, il se trouve assez bien. Nos nouvelles directes de Varzin nous disent également que le comte est tout-à-fait hors de danger. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

SOUS-PRÉFECTURE DE SAUMUR.

*Souscription pour l'Expédition française au Pôle Nord, sous le commandement de M. Gustave Lambert.*

MM. Le V<sup>e</sup> O'Neill de Tyrone, sous-préfet. 20 f.  
Vetault, percepteur à Saumur. . . . . 10  
Gros, officier aux chasseurs d'Afrique. . . . . 5  
De la Ponce. . . . . 5  
Lambert-Lesage. . . . . 10

On nous écrit de Noyant, arrondissement de Baugé :

Ces jours derniers, un incendie, qui, suivant toutes les probabilités, devait prendre des proportions considérables, a éclaté au bourg de Noyant, arrondissement de Baugé, chez le sieur Trouvé, cafetier et sabotier.

Par un bonheur providentiel, un enfant au berceau s'étant réveillé à deux heures du matin, s'est mis à crier; ses parents, venus à lui, ont alors aperçu la charpente du magasin de sabots en flammes. Ils ont promptement crié *au feu!* et on a battu la générale. Tout le monde est accouru; la brigade de gendarmerie et M. Laurent, employé des droits réunis, arrivés les premiers, se sont distingués dans les travaux. Après avoir reconnu qu'il n'y avait plus rien à sauver de la charpente en feu ni de ce qui était dans le magasin, ils n'ont rien trouvé de plus simple que de pousser les chevrons à demi-consumés, et la charpente entière s'est affaissée tout d'une pièce sur la voûte de la cave. Cette masse incandescente, enfermée entre les quatre murs, cessait d'être en contact avec les autres charpentes et tous autres objets combustibles. Le danger n'était plus aussi pressant; les chaînes ont été promptement organisées, et avec la pompe de Noyant, le tout a pu être éteint en une heure.

Si l'enfant se fût réveillé seulement quelques minutes plus tard, le feu, qui avait déjà pris dans la sablière d'un magasin de planches et cercles, eût envahi toute la masse de bâtiments qui entouraient le magasin du sieur Trouvé; il n'eût plus été possible d'approcher du foyer

de l'incendie; il eût fallu se borner à circonscrire le feu, en abandonnant une partie notable du bourg.

Le dommage se borne à un millier de francs environ. Le tout était assuré. Il n'y a eu aucun autre accident.

La malveillance paraît étrangère à ce sinistre. On pense qu'une allumette chimique non éteinte a été jetée sans attention sur des copeaux qui se sont consumés lentement avant de produire des flammes.

Le nommé Brosseau, charretier, du bourg de Chavaignat, canton de Noyant, en état d'ivresse, s'est fait écraser par sa charrette. La roue lui a coupé l'épine dorsale, ajoute notre correspondant.

Pendant la nuit de samedi à dimanche, une évasion a eu lieu à la prison militaire de Tours, dans les circonstances suivantes :

« Au nombre des prisonniers se trouvait un soldat du 1<sup>er</sup> de lanciers, nommé Stequely, récemment condamné à cinq ans de réclusion. Cet homme se montrait peu communicatif avec ses co-détenus; dans la cour commune, il se promenait presque toujours seul, et, le soir, il avait l'habitude d'aller se coucher dix minutes ou un quart d'heure avant les autres.

« Samedi soir, on le vit, suivant sa coutume, quitter la cour avant l'heure fixée pour le couvre-feu et regagner la chambre qu'il occupait avec deux autres militaires détenus comme lui. Ceux-ci, un peu plus tard, vinrent se coucher et ne remarquèrent rien d'extraordinaire : leur camarade paraissait profondément endormi. Un instant après eut lieu la ronde de l'adjudant qui, de son côté, ne constata rien de contraire à l'ordre.

« Le lendemain matin, au moment d'aller à la messe qui est dite tous les dimanches dans la prison militaire par M. l'aumônier du Pénitencier, Stequely ne s'éveillant pas, ses camarades l'appelèrent à diverses reprises, en le plaisantant sur sa paresse; puis, leurs interpellations ne suffisant pas pour l'éveiller, l'un d'eux s'approcha du lit et tira les couvertures.

« On s'aperçut alors que le lit était occupé, non pas par le lancier, mais par un mannequin disposé avec beaucoup d'art, de façon à tromper l'œil le mieux exercé. La forme d'un homme couché avait été parfaitement simulée avec un traversin et de vieux habits enroulés; l'extrémité du traversin, placée à l'endroit où devait reposer la tête, était coiffée du bonnet de police dont le lancier se servait ordinairement en guise de bonnet de nuit. Les draps venaient joindre la partie inférieure de cette coiffure et paraissaient ainsi cacher le visage du dormeur.

« Dès que cette découverte fut faite, on avertit le directeur de la prison, qui, à la vue d'un pareil stratagème, ne pouvait douter qu'il n'eût eu pour but de favoriser l'évasion de son

s'en l'er se ritement à Bade et d'y risquer ses dernières res sur la table hospitalière de M. Bénazet.

Ruine complète! Au bout de huit jours il n'avait plus un décime et... mourait.

Depuis ce temps, Mme Morandot est gravement malade. Sa fille la soigne avec une tendresse de sœur de charité. Le beau monsieur aux cinq cent mille francs a fermé les talons, et le bruit court qu'il est en train d'aller mer une Lérinière.

Voilà comment vont les choses humaines.

Le seul sage ici-bas c'est l'artiste qui, dans son atelier aux murailles nues, travaille en blouse, le fez sur la tête et la pipe à la bouche, dédaigneux du luxe, des splendeurs du palissandre, insoucieux du coquelicot officiel, et content s'il a sous la main de bons amis et un bock de bière fraîche.

Je ne suis que trop certain de la peine que te causeront ces nouvelles navrantes. Mais je te devais la vérité, et j'espère que ton courage t'aidera à l'entendre. Tu as d'ailleurs bien des sujets de consolation. Autour de toi, les merveilles de l'art, les grands souvenirs de l'histoire, les splendeurs léguées par l'antiquité et la Renaissance. C'est sublime et fierement capable de distraire un homme des peines d'autrui.

Je t'ai écrit par pure obéissance; mais qu'il n'en soit rien de plus, et après quelques soupirs honnêtes, ré-

meis-toi à l'œuvre en pensant à ton avenir.

Adieu, cher ami, ou plutôt au revoir, si notre étoile le permet.

Ton fidèle camarade, PAUL MAISON.

A six semaines de distance des événements sombres que nous venons de retracer, nombre de personnes recevaient la lettre de faire-part qui suit :

« M. Belhomme, ancien député, manufacturier, chevalier de plusieurs ordres, a l'honneur de vous faire part du mariage de Mlle Ida Marie-Alexandrine, sa fille avec M. le baron Jules-Fortuné de Gényest, et vous prie d'assister à la bénédiction nuptiale qui leur sera donnée en l'église de la Madeleine le..... »

Dans un magnifique hôtel de la rue Saint-Florentin, tout est illuminé à giorno. La porte, grande ouverte, laisse entrer dans la vaste cour des équipages qui se suivent à la file et amènent sous la marquise des femmes parées avec luxe. Des valets de pied stationnent auprès des tentures de tapisserie qu'ils relèvent pour chaque nouvel arrivant, en jetant d'une voix sonore les noms aristocratiques.

Dès le vestibule où une statue de Barbedienne soutient quatre globes éclairés au gaz, on peut entendre les accords d'un brillant orchestre dirigé par Strauss en personne. Les salons sont de plain-pied, au rez-de-

chaussée, communiquant tous librement, car les portes ont été enlevées. Des glaces sans tain posées au-dessus de toutes les cheminées permettent d'embrasser d'un regard la fête entière. Le cristal des lustres reflète et diamante les feux de mille bougies. C'est une splendeur à éblouir les yeux et confondre l'esprit.

Dans un appartement de la rue Saint-Lazare — où il y eut aussi des joies et des rires heureux — une faible lampe couverte d'un abat-jour vert éclaire à peine la chambre où languit une pauvre malade. L'ombre s'allonge épaisse et sinistre dans tous les angles; elle emprunte aux meubles mêmes des formes bizarres. Les tableaux, les portraits de famille s'accusent en bistre, témoins graves et muets d'un deuil profond.

Le tapis, par ses fleurs vives, semble former avec cette tristesse du cadre un contraste insensé. Là, dans son lit défendu par de grands rideaux de mousseline, git l'infortunée, dont l'existence ne se révèle plus que par des soupirs et des gémissements. A côté d'elle, en simple peignoir, est la personne qui ne l'a pas quittée un moment et qui, pour la soigner de nuit comme de jour, a oublié le sommeil, la soif et la faim. La mère dirige parfois sur sa fille dévouée des yeux, pleins de reconnaissance et aussi d'anxiété. Si par hasard elle articule quelques mots, c'est pour murmurer : « O mon Emma, que feras-tu après moi? »

Dans l'hôtel de la rue Saint-Florentin il y a une jeune mariée pour qui, contrairement à l'usage pédantesque et inhospitalier qui règne aujourd'hui, son père a voulu donner un grand bal; — une mariée souriante, confiante et vive qui ne recueille que des félicitations, ne compte que des amis, et a même son cercle de flatteurs; car chacun sait que la baronne de Gényest recevra, l'hiver prochain, après le voyage de bien-être, aura des dîners somptueux, des fêtes ravissantes et posera en lionne. On s'inscrit déjà dans sa mémoire; elle tient cour plénière, l'heureuse fille du millionnaire Belhomme.

Dans l'appartement de la rue Saint-Lazare il y a une jeune fille bien autrement folle et supérieure par l'éducation; un être exquis, une enfant qui était chérie aussi et pour qui la vie s'était, depuis l'adoption, ouverte aux joies, aux baisers, aux fêtes; une fiancée qui a été délaissée indignement, au jour de la ruine et qui, dans l'âge des rêves, a vu ses illusions tomber une à une comme les fleurs de la couronne printanière d'Orphelia...

Dans l'hôtel de la rue Saint-Florentin, il y a l'assurance calme de la richesse, la certitude de l'avenir, comme aussi les bénédictions. Il y a... la vicomtesse d'Entreville qui se gorgiasse et dit : Voilà mon œuvre.

Dans l'appartement de la rue Saint-Lazare, il y a la

ateur. Le lancier fut recherché, mais inutilement, dans toute la prison, et on finit par reconnaître qu'il s'était enfui par un cabinet d'aisances abandonné depuis longtemps et fermant au moyen d'un cadenas. Après avoir attaché une vis qui retenait celui-ci, Stequely avait ouvert la porte et était monté sur le toit, par une ouverture qu'il y avait pratiquée. De là, il avait sauté dans la rue Gazomètre.

Les recherches faites pour découvrir cet homme ont été jusqu'ici sans résultat. Il paraîtrait qu'il se serait enfilé vêtu seulement d'un pantalon et d'une chemise.

## COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR CONCOURS DE 1868.

### Programme.

#### DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Art. 1<sup>er</sup>. — Le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur appelle à concourir les cultivateurs et les éleveurs de bestiaux des races chevalines, bovines, ovines et porcines.

Art. 2. — Des concours de labourage et d'animaux domestiques auront lieu dimanche 13 septembre, à Saint Georges Châtelais, sur une pièce de terre appartenant à M. Boutet-Bruneau.

Art. 3. — Ces concours seront dirigés par une Commission du Comice, sous la présidence de M. le Préfet de Maine-et-Loire ou de M. le Sous-Préfet, en son absence.

Art. 7. — Les membres du Comice pourront concourir dans les mêmes conditions que les autres concurrents.

Art. 8. — Des jurys différents, délégués par la Commission des concours, seront chargés de décerner les prix pour chaque concours.

Chacun de ces jurys sera composé de cinq membres.

Ne pourront faire partie d'un jury les parents des concurrents, jusques et y compris le degré de cousin-germain.

Art. 9. — Tout concurrent devra se faire inscrire une heure, au moins, avant l'ouverture des concours, au bureau qui se tiendra, à cet effet, sur le lieu.

#### CONCOURS DE LABOURAGE.

Art. 10. — A dix heures, les laboureurs inscrits tireront au sort les numéros des lots de labourage. Ils placeront de suite les charrues sur leurs lots, au point de départ, et attendront le signal donné par un roulement de tambour. Toute espèce d'attelage sera admise à concourir.

Le travail durera une heure et demie et cessera au second roulement.

Art. 11. — Tout laboureur qui commencera son ouvrage avant le signal, ou qui le continuera après le signal de la fin, perdra, par l'un de ces faits, tout droit aux prix.

Art. 12. — Le labourage devra avoir au moins vingt centimètres de profondeur, pour

les charrues attelées de deux bêtes de trait, conduites par le laboureur seul, et quinze centimètres pour les charrues à un cheval.

Art. 13. — Le Jury devra avoir égard à la fatigue du tirage, à la modération des laboureurs, à la profondeur, la largeur et la régularité des raies de labourage, enfin aux difficultés du terrain.

Art. 14. — MM. les Membres du Jury et ceux du Comice agricole auront seuls le droit de parcourir le champ, pendant la durée du labour, et jusqu'à ce que le jury ait terminé son travail.

Art. 15. — Quatre prix seront distribués. Cependant, si le nombre des concurrents admis ne s'élevait pas à seize, il ne serait accordé qu'un prix par quatre concurrents; deux seront attribués aux charrues ordinaires à versoir en fonte, les deux autres aux charrues fouilleuses.

Les lauréats des précédents concours du Comice ne pourront obtenir que des prix supérieurs à ceux qui leur ont été déjà décernés; ceux qui ont déjà obtenu le premier prix ne pourront plus y avoir droit; il ne leur sera accordé qu'un rappel de prix, accompagné d'une médaille en bronze.

Les prix seront :

1 <sup>o</sup> Une prime de.....	50 fr.
2 <sup>o</sup> id. ....	40
3 <sup>o</sup> id. ....	30
4 <sup>o</sup> id. ....	20

Chaque lauréat recevra, en outre, un exemplaire d'ouvrage sur l'agriculture.

Art. 16. — Il sera donné à chacun des concurrents qui n'aura pas obtenu de prix, à titre d'encouragement, une somme de cinq francs.

#### CONCOURS D'ANIMAUX DOMESTIQUES.

##### Espèce chevaline.

Art. 17. — Ne seront admis à concourir que les animaux nés dans l'arrondissement, ou y ayant au moins un domicile de six mois au jour du Concours.

Aucun animal ne sera admis à concourir, si, au moment de l'enregistrement, le propriétaire ne justifie pas de la clause ci-dessus, par certificat du maire de sa commune.

Pour l'enregistrement, voir l'article 19 ci-dessous.

Quatre primes aux juments poulinières suivies d'un poulain :

1 <sup>re</sup> prime.....	45 fr.
2 <sup>o</sup> — .....	35
3 <sup>o</sup> — .....	25
4 <sup>o</sup> — .....	20

Quatre primes aux poulains (mâles et femelles) d'un an :

1 <sup>re</sup> prime.....	40 fr.
2 <sup>o</sup> — .....	30
3 <sup>o</sup> — .....	25
4 <sup>o</sup> — .....	20

Quatre primes aux poulains (mâles et femelles) de deux ans :

1 <sup>re</sup> prime.....	40 fr.
2 <sup>o</sup> — .....	30
3 <sup>o</sup> — .....	25
4 <sup>o</sup> — .....	20

##### Espèces bovine, porcine et ovine.

Art. 18. — Ne seront admis à concourir que les animaux destinés à la reproduction et entretenus, depuis six mois au moins, dans l'arrondissement de Saumur. Les propriétaires des animaux mâles devront, en outre, avoir pris, avant le Concours, l'engagement de les employer encore, pendant six mois après le Concours, à la reproduction dans l'arrondissement.

Aucun animal ne devra être admis à concourir, si, au moment de son enregistrement, le propriétaire ne justifie pas de l'engagement ci-dessus, par un certificat du maire de sa commune, constatant qu'il a été pris en présence de trois témoins domiciliés.

Art. 19. — Les animaux présentés au Concours devront être enregistrés au Bureau, qui en prendra le signalement, avant l'ouverture du Concours. Un bulletin d'enregistrement sera délivré au conducteur, qui devra le présenter au Jury, au moment de l'examen.

Aussitôt le bulletin d'enregistrement délivré, les animaux seront conduits à la place qui leur sera indiquée, et les conducteurs devront les y maintenir jusqu'à la fin du Concours.

Art. 20. — Les primes seront :

##### Pour l'espèce bovine.

Aux taureaux de toutes races, âgés d'un an au moins :

Une première prime de...	50 fr.
Une seconde de .....	40
Une troisième de .....	35
Une quatrième de .....	30

Aux vaches laitières de trois à six ans :

Une première prime de...	40 fr.
Une seconde de .....	35
Une troisième de .....	30
Une quatrième de .....	20

Aux génisses de toutes races, âgées de dix-huit mois au moins et n'ayant pas encore eu de veau :

Une première prime de...	40 fr.
Une seconde de .....	35
Une troisième de .....	30
Une quatrième de .....	20

##### Pour l'espèce porcine.

Aux verrats de toutes races, âgés de six mois au moins :

Une première prime de...	30 fr.
Une seconde de .....	25
Une troisième de .....	20

Aux truies de toutes races, âgées de six mois au moins :

Une première prime de...	20 fr.
Une seconde de .....	15
Une troisième de .....	10

##### Pour l'espèce ovine.

Au plus beau bélier.....	50 fr.
Au plus beau lot de six brebis.	30

Art. 21. — Si, dans une des catégories d'animaux admis au Concours, aucun n'était jugé digne de l'un des prix, la prime ne sera pas délivrée; mais, sur la proposition du jury, la commission du Comice pourra décerner des primes moindres et même en plus grand nombre que celles portées au présent, pourvu toutefois que le chiffre total ne dépasse pas celui fixé par les articles 17 et 20 ci-dessus.

Si aucun des animaux d'une catégorie n'était jugé digne d'une prime, il n'en serait pas distribué.

Il pourra être décerné des mentions honorables aux animaux ayant le plus approché du prix.

Il sera délivré aux propriétaires des animaux primés des certificats constatant les primes obtenues.

##### PRIMES AUX EXPLOITATIONS.

Art. 22. — Le Comice donnera une prime de 200 fr. et une médaille d'honneur en vermeil au propriétaire-cultivateur ou fermier dont l'exploitation sera reconnue être la mieux dirigée et entretenue, relativement à son étendue, la plus forte proportion du meilleur bétail.

Et, en outre, une somme de 50 fr. et une médaille d'honneur en argent à celui dont l'exploitation aura le plus approché de celle qui aura obtenu la première prime.

##### CULTURE DES VIGNES.

Art. 23. — Une prime de 50 fr. et une médaille d'honneur en vermeil au propriétaire qui aura mis en pratique la culture de la vigne à la charrue dans les cantons où cet usage était inconnu il y a quelques années et dont la méthode de culture aura été reconnue la meilleure.

Une seconde prime de 25 fr. et une médaille d'honneur en argent à celui dont la méthode approchera le plus de celle qui aura obtenu la première prime.

##### DÉFRICHEMENT DES BRUYÈRES.

Art. 24. — Une prime de 40 fr. et une médaille d'honneur en vermeil au propriétaire qui aura défriché et le mieux mis en valeur des bruyères ou autres terrains incultes.

Une seconde prime de 20 fr. et une médaille d'argent à celui qui aura fait des défrichements dans les conditions qui approcheront le plus de ceux qui auront obtenu la première prime.

Toutefois, les concurrents pour ces deux primes devront avoir opéré sur deux hectares au moins.

Fait et arrêté, etc.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Marseille, 31 août. — Une lettre de Rome

angoisses navrantes de la longue maladie, la pauvreté qui frappe à la porte, la solitude faite par les amis d'autrefois, les redoutables affres de la mort. Il y a... le vieux Guglielmi qui chaque jour vient timidement prendre des nouvelles de Mme Morandot, et qui murmure en se retirant : « Voilà mon œuvre. »

Mais qui sait si l'œil providentiel ne se fixe pas avec plus d'amour sur cette maison désolée où la veuve du spéculateur se débat sous l'étreinte d'une maladie implacable et reçoit les soins assidus de son enfant d'adoption, que sur l'hôtel doré où la richesse orgueilleuse et l'aristocratie intéressée ont contracté alliance et célébré une fête qui aura son lendemain...

Or, quel est le lendemain des mariages d'affaire ? Mme Morandot n'était pas une de ces femmes énergiques qui, en face d'une crise imprévue, savent trouver dans les ressources de leur cœur et de leur esprit le moyen de résister au sort.

Ce qu'elle avait toujours redouté le plus, c'était la misère, et en dernier lieu elle en avait eu horreur, considérant l'enfant qui peut-être resterait seule dans la vie, sans protecteurs comme sans fortune.

On avait bien été obligé de lui apprendre que le baron s'était excusé de donner suite aux projets de mariage si avancés déjà. Et cette révélation qu'elle eût pu prévoir avait achevé de lui porter le coup mortel.

Pas une seule fois Emma ne proféra une plainte contre le baron. Ce fut en vain que Mme Zœhler, avec son impétuosité, vint, à la première nouvelle du mariage de M. de Génesty, se répandre en phrases véhémentes contre la légèreté des hommes, Emma se borna à dire :

Le baron était pauvre lui-même; il ne pouvait s'associer à ma pauvreté. Je n'y eusse pas consenti.

Le jour suprême arriva. Après plusieurs mois de souffrance obstinée, la mère succomba, moins, il est vrai à un mal physique qu'à la maladie morale que le docteur Foquette s'était déclaré impuissant à combattre.

Ce jour-là était attendu, épié par quelqu'un, c'est-à-dire, par la générale de Rompac, la seule parente que Mme Morandot eût au monde.

Juliette qui était correcte dans toutes ses actions, arriva à Paris le matin même des obsèques, dont tous les tristes détails avaient été dirigés par M. Zœhler et à ses frais.

— Pauvre petite !... s'écria Juliette, au plus tôt qu'elle aperçut Emma, vêtue en grand deuil et accablée de douleur. Quelle protectrice vous perdez !... Mme Morandot vous aimait tant ! Elle s'était plu à vous donner, au sortir de votre village, des talents qui vous seront désormais bien nécessaires.

Quand la cérémonie fut achevée, la générale revint à la maison mortuaire où Emma était restée sans mouvement et sans voix, n'ayant d'autre compagnie que celle de Charlotte si éprouvée elle-même.

— Pauvre petite !... répéta Mme de Rompac. Comme c'est affreux !... Quel triste service vous a rendu Mme Morandot, en vous plaçant dans un monde où vous n'aviez pas de racines ! d'autant plus qu'elle ne vous laisse aucune fortune.

— Comment ! dit fermement Charlotte ; les débris de l'ancienne splendeur serviront, je l'espère, à assurer des ressources à cette enfant.

— Vous croyez ?... répliqua Juliette, ayant aux yeux la flamme froide de l'avarice. D'après son contrat de mariage, Mme Morandot était devenue héritière de son époux. Mais son notaire — qui est le mien — m'ayant affirmé que cette chère Athénaïs n'avait fait ou pu faire aucune disposition testamentaire, il suit de là que sa famille hérite naturellement d'elle.

— Et comme vous composez toute sa famille... — J'hérite, Mlle Emma n'étant qu'une étrangère qui a vécu des bienfaits de M. et Mme Morandot.

Charlotte se dressa frémissante d'indignation. — Madame, s'écria-t-elle, votre langage est infâme. Juliette lui opposa un sourire dédaigneux.

— Vraiment ? dit-elle, c'est chose infâme que de re-

vendiquer ses droits !

Juliette fit trois pas pour s'éloigner. Revenant alors vers Emma :

— Ma chère enfant, lui dit-elle, loin que je vous veuille le moindre mal, je m'intéresse à vous; et s'il vous convient d'accepter dans ma maison un emploi de lectrice, je vous l'offre de grand cœur. Pensez-y. Vous pourrez m'informer de votre résolution. En ce moment, vous devez être trop émue par le spectacle dont vous venez d'être témoin pour pouvoir réunir deux idées.

Elle sortit sans saluer Mme Zœhler, qui, du reste, avait affecté de détourner la tête avec dégoût.

Le soir même, les scellés étaient apposés sur tout l'appartement. Jusqu'au piano d'Emma, tout avait reçu l'empreinte légale.

Heureusement, la jeune fille avait suivi chez elle Mme Zœhler, et la vue cruelle des formalités judiciaires lui fut ainsi épargnée.

La vente des débris mobiliers de la fortune de M. Morandot produisit 30,000 francs.

Mme de Rompac emporta cette somme sans le moindre scrupule.

Il se trouva beaucoup de gens pour lui donner raison. Le monde est toujours favorable aux cousins qui héritent.

(La suite au prochain numéro.)

porte que le cardinal Reisach étant venu à Magliano sans exequatur, prendre possession du siège comme successeur de feu cardinal Andrea, son arrestation a été décrétée par le gouvernement italien; mais le cardinal, prévenu, a pu rentrer sur le territoire pontifical. Le télégraphe, coupé par les inondations, avait transmis l'ordre de Florence trop tard.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

**CONCERT PATTI.** — Direction ULLMAN.

Seul Concert à Saumur dimanche 29 novembre 1868.

Grand ensemble de huit célébrités. — CARLOTTA PATTI. — M<sup>me</sup> TESSEIRE. — MM. VIEUXTEMPS. — GÉRA'DY. — Théodore RITTER. — JACQUART. — TRENKA. — Chansonnettes par LEVASSOR. — On donnera les détails plus tard.

M. COULON, chef d'institution, a l'honneur de donner avis aux familles qu'il vient de transférer son établissement rue du Temple, 19. Ses cours s'ouvriront le mardi 22 septembre. (378)

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 52, Angers.

Avec ses numéros d'Août et de Septembre 1868, LA POUPÉE MODÈLE — termine le délicieux petit salon en cartonnage qu'elle offre à ses jennes abonnées.

Ce salon se compose d'une charmante cheminée imitant le marbre blanc et munie de toute sa garniture : pendule, candélabres, devant de foyer, pelle à feu, pincettes, balai, soufflet, écran, porte-allumettes, etc. — d'un piano avec tabouret et casier à musique, — d'un guéridon, — d'une console, — de jardinières montées sur pied chinois, — de fauteuils, — de chaises, — de coussins de pieds, etc., etc.; le tout destiné à être groupé dans de ravissants panneaux à pans coupés, ornés de peintures vertes, grises, blanches et or, style Louis XVI, formant la tenture de ce boudoir de poupée à nul autre pareil.

Avec son prix si modique (6 fr. par an à Paris et 7 fr. 50 c. pour les départements), LA POUPÉE MODÈLE, ne perdant jamais de vue le but qu'elle s'est proposé : l'Education de la petite fille par sa poupée, n'a cessé de donner, en outre, dans chacun de ses numéros, une collection de modèles d'ouvrages et de patrons faciles et spéciaux pour les fillettes, — des nouvelles morales et littéraires, — des poésies enfantines, — des énigmes, — des problèmes,

— des recettes de ménage et d'économie, — des comptes rendus enfin de livres pouvant intéresser les mères et les enfants, etc., etc.

On s'abonne à Paris, boulevard des Italiens, 1, Et chez tous les Libraires des Départements.

**A VENDRE D'OCCASION**

Les ouvrages suivants, non coupés :

SOMME THÉOLOGIQUE DE SAINT THOMAS (texte latin), 8 vol. in 8° raisin.

ŒUVRES COMPLÈTES DE SAINT JEAN CHRYSOSTOME, traduites pour la première fois en français sous la direction de M. Jeannin, professeur de rhétorique au collège de l'Immaculée-Conception de Saint-Dizier. Cette édition contient l'histoire du Saint, par M. Martin d'Agde; des sommaires numérotés qui analysent chaque écrit, chaque chapitre; une table de tous les textes de l'Écriture commentés par saint Jean Chrysostome, et une autre table alphabétique de toutes les matières traitées dans l'ouvrage. — 12 vol. grand in 8° à 2 colonnes, belle impression.

S'adresser au bureau du journal.

**Marché de Saumur du 29 août.**

Froment (l'h. 77 k.)	23 03	Paille de ratelier	43 05
2 <sup>e</sup> qualité (74 k.)	22 13	(hors barrière)	—
Seigle nouveau.	13 50	Paille de litière, id.	—
Orge . . . . .	14 —	Foin . . . . .	85 05
Avoine (entrée).	12 50	Luzerne (les 750 k)	93 60
Fèves . . . . .	15 —	Graine de lin (70 k.)	28 —
Pois blancs . . . . .	48 —	— de trèfle (% k)	—
— rouges . . . . .	40 —	— de luzerne.	—
Cire jaune (50 kl).	175 —	— de colza 65 k	22 —
Huile de noix 50 k.	60 —	— de chenevis	24 —
— de chenevis . . . . .	38 —	Amandes cassées	—
— de lin . . . . .	46 —	(les 100 k.)	—

**COURS DES VINS (1).**

BLANCS (2).			
Coteaux de Saumur, 1867.	1 <sup>re</sup> qualité	110 à 120	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	80 à 90	
Ordin., envir. de Saumur 1867.	1 <sup>re</sup> id.	55 à 60	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	—	
Saint-Léger et environs 1867.	1 <sup>re</sup> id.	45 à 50	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	—	
Le Puy-N.-D. et environs 1867.	1 <sup>re</sup> id.	42 à 48	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	—	
La Vienne, 1867.	—	32 à 36	
ROUGES (3).			
Souzay et environs 1867.	—	65 à 75	
Champigny, 1867.	1 <sup>re</sup> qualité	80 à 100	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	—	
Varrains, 1867.	—	—	
Varrains, 1867.	—	60 à 70	
Bourgueil, 1867.	1 <sup>re</sup> qualité	65 à 75	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	—	
Restigny 1867.	—	60 à 65	
Chinon, 1867.	1 <sup>re</sup> id.	55 à 65	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	—	

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire gérant

**Tribunal civil de 1<sup>re</sup> instance de Saumur.**

Etudes de M<sup>r</sup> BODIN, avoué, et de M<sup>r</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**VENTE**

SUR LICITATION

En un seul lot,

D'UNE

**MAISON D'HABITATION**

Occupée par M<sup>me</sup> veuve Morin et M<sup>me</sup> Menier, et des servitudes en dépendant;

**D'UN JARDIN**

**ET D'UN TERRAIN,**

Le tout situé à Saumur, quai de Limoges.

Dépendant de la succession de M<sup>me</sup> veuve RAMBAUD.

L'adjudication aura lieu le samedi vingt-six septembre mil huit cent soixante huit, à trois heures après midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>r</sup> CLOUARD notaire à Saumur, commis à cet effet.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra qu'aux requête, poursuite et diligence de :

M<sup>me</sup> Françoise Ruelle, veuve de M. André Morin, propriétaire, demeurant à Saumur.

« Agissant en sa double qualité d'héritière à réserve de M<sup>me</sup> veuve Rambaud sa fille et de légataire en usufruit de tous les biens meubles et immeubles composant la succession de ladite dame Rambaud.

Ayant M<sup>r</sup> Bodin, pour avoué;

Contre :

M. Léon Besson, propriétaire, demeurant à Saumur,

« Agissant en sa qualité d'administrateur légal de la fortune des mineurs André-Auguste Morin, et Denise Marie Morin, enfants issus du mariage de M. André Victor Morin, avec M<sup>me</sup> Noémie Guittau, qu'il est lui-même délégué par jugement du tribunal civil de Saumur, en date du neuf juillet mil huit cent soixante huit, enregistré.

Ayant M<sup>r</sup> Beaurepaire, pour avoué.

Où lui dûment appelé;

Et en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties par le tribunal civil de 1<sup>re</sup> instance de Saumur, le vingt-cinq juillet mil huit cent soixante-huit,

enregistré et signifié tant à avoué qu'à partie.

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure ci dessus indiqués, à l'adjudication et aux enchères publiques des immeubles et après désignés.

**DÉSIGNATION.**

LOT UNIQUE.

1<sup>o</sup> Une maison d'habitation, aujourd'hui occupée par M<sup>me</sup> veuve Morin et M<sup>me</sup> Menier, située à Saumur, quai de Limoges, élevée, sur cave voûtée, d'un rez de chaussée et d'un premier étage, grenier au-dessus, couvert en ardoises; un jardin potager et d'agrément derrière la maison au midi, avec magasin, remise, écurie, pompe et lieux d'aisances; le tout formant un ensemble contenant vingt deux ares, avec entrée principale sur le quai de Limoges par une porte cochère et avec une porte sur la rue de Fenet, entouré de murs qui en dépendent et tenant par devant vers nord au quai de Limoges, d'un côté vers levant au terrain ci-après, au fond vers midi la rue de Fenet et vers couchant la rue Delanoue.

Et 2<sup>o</sup>, à la suite et au levant, un terrain au même lieu, contenant huit ares quatorze centiares (814 mètres 24 centimètres). Ce terrain ayant sur le quai et au fond une façade de 17 mètres 925 millimètres, joignant au couchant l'article ci-dessus, au levant M<sup>me</sup> veuve Morin, au nord le quai de Limoges, au midi M. Pinot-Vassou.

Mise à prix. . . . . 28.000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

Soit à M<sup>r</sup> CLOUARD, notaire, dépositaire du cahier des charges;

Soit à M<sup>r</sup> BODIN, avoué poursuivant;

Soit à M<sup>r</sup> BEAUREPAIRE, avoué-co-licitant;

Fait et redigé par l'avoué-licencié soussigné.

A Saumur, le trente-et-un août mil huit cent soixante-huit.

Signé, R. BODIN.

Enregistré à Saumur, le premier septembre mil huit cent soixante-huit, folio . . . case . . . Reçu un franc et quinze centimes, pour décime et demi. (381)

Signé : AYRAL.

ON DEMANDE à emprunter 15.000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35.000 francs. S'adresser au bureau du journal.

Étude de M<sup>r</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

Pour cause de départ.

Le jeudi 3 septembre 1868, à midi, et jours suivants s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M<sup>r</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, chez M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Orthlieb, propriétaire à Saumur, faubourg de Nantilly, route de Varrains, à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers lui appartenant.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, draps, linge, armoire à glace, table de toilette, guéridons, canapé, fauteuils, chaises, belles glaces, tableaux à l'huile, table de salle à manger, fourneau économique, batterie de cuisine, et quantité d'autres objets, 4 orangers, etc. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Étude de M<sup>r</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

APRÈS DÉCÈS.

Le vendredi 4 septembre 1868, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>r</sup> Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans la maison de M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Orthlieb, faubourg de Nantilly, route de Varrains, où est décédée M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Bouvier de Lamotte, propriétaire, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession bénéficiaire.

Il sera vendu :

Matelas, couvertures, oreillers, traversin, édredon, rideaux, couvre-pieds, draps, chemises, robes en soie et autres étoffes, camisoles, caracots, mantelet, voilettes, dentelles, bonnets, etc., pendule, boucles d'oreilles, alliance, bagues et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0

**A CÉDER DE SUITE,**

Pour cause de santé,

**Un très-beau magasin**

de PAPIERS PEINTS, ARTICLES DE BUREAU et de Toiles cirées.

Situé dans le plus beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTIS JACOT, rue d'Orléans, 31, à Saumur.

Beaucoup de facilités pour le paiement. (384)

Un homme marié, muni de bons certificats, demande un emploi dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**PLUS DE HERNIES**  
Guérison radicale  
Plus de Bandages ni Pessaires  
Méthode de P<sup>r</sup> Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)  
Ecrire franco à M. Mignat-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et successeur, seul et unique élève de P<sup>r</sup> Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

**DE LA LOI SUR LA CLASSE**  
**ÉTUDE**

Par le chevalier de GLOUVET.

Prix : 1 franc.

A Saumur, chez tous les libraires.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 29 AOUT.			BOURSE DU 31 AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	70 95	» 15	» »	70 80	» »	» 15
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	102 55	» »	» 10	103 »	» 45	» »
Obligations du Trésor. . . . .	480 »	» »	» »	480 »	» »	» »
Banque de France. . . . .	3170 »	» »	» »	3170 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1450 »	» »	18 75	1440 »	» »	10 »
Crédit Foncier colonial. . . . .	» »	» »	» »	440 »	» »	» »
Crédit Agricole. . . . .	630 »	» »	2 50	» »	» »	» »
Crédit industriel. . . . .	615 »	» »	» »	616 25	1 25	» »
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	280 »	2 50	» »	278 75	» »	1 25
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	698 75	» »	1 25	697 50	1 25	» »
Orléans (estampillé). . . . .	905 »	» »	3 75	905 »	» »	» »
Orléans, nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1185 »	5 »	» »	1180 »	» »	5 »
Est. . . . .	566 25	1 25	» »	566 25	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	960 »	2 50	» »	963 75	3 75	» »
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midt. . . . .	587 50	3 75	» »	586 25	» »	1 25
Ouest. . . . .	582 50	1 25	» »	582 50	» »	» »
C <sup>r</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1515 »	3 75	» »	1520 »	5 »	» »
Canal de Suez. . . . .	400 »	2 50	» »	396 25	» »	3 75
Transatlantiques. . . . .	360 »	» »	5 »	357 50	» »	2 50
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	52 60	» 40	» »	52 45	» »	15 »
Autrichiens. . . . .	541 25	» »	1 25	540 »	» »	1 25
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	416 25	1 25	» »	418 75	2 50	» »
Victor-Emmanuel. . . . .	41 25	» 25	» »	41 05	» 25	» »
Romains. . . . .	» »	» »	» »	37 75	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	292 50	» »	» »	292 50	» »	» »
Saragosse. . . . .	72 50	1 50	» »	70 »	» »	2 50
Séville-Xérès-Séville. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne. . . . .	52 »	» »	50 »	51 »	» »	1 »
Compagnie immobilière. . . . .	113 75	1 25	» »	113 75	» »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	335 »	» »	» »	336 50	» »	» »
Orléans. . . . .	324 »	» »	» »	324 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	315 »	» »	» »	33 »	» »	» »
Ouest. . . . .	320 25	» »	» »	321 »	» »	» »
Midt. . . . .	320 25	» »	» »	30 »	» »	» »
Est. . . . .	323 50	» »	» »	321 50	» »	» »

Saumur P. GODET imprimeur

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le